

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
d'Aquitaine

Bordeaux, le 10 JUIN 2013

Mission Connaissance et Évaluation

Projet d'installation de stockage et de conditionnement d'huiles alimentaires sur le territoire de la commune de BASSENS (33)

Avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement (article L122-1 et suivants du code de l'environnement)

Avis 2013-033

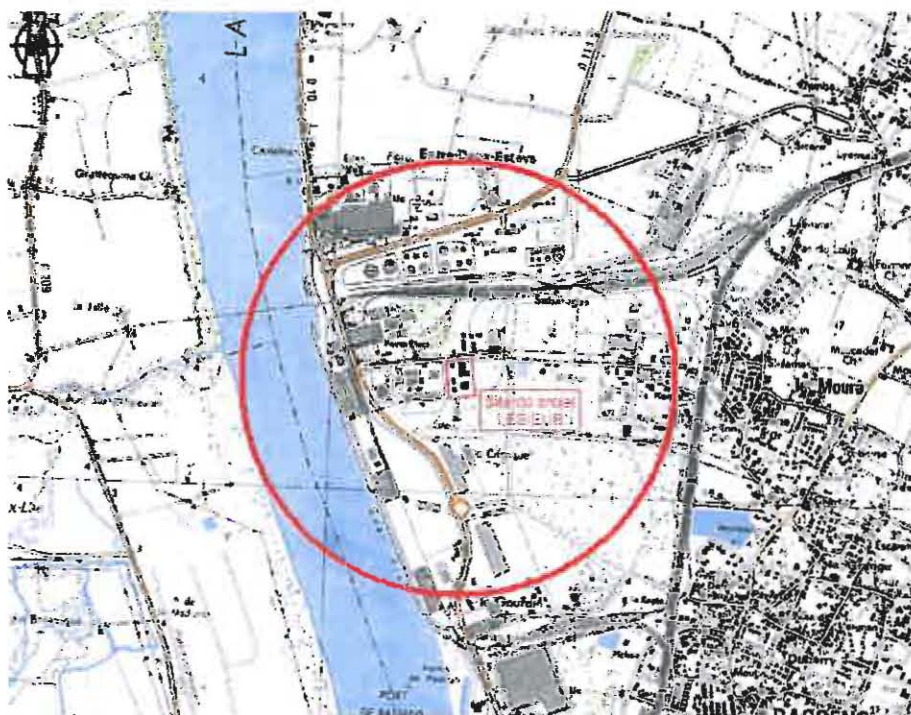
Localisation du projet :	BASSENS (33)
Demandeur :	Société LESIEUR
Procédure principale :	Installation classée pour la protection de l'environnement
Autorité décisionnelle :	Préfet de Gironde
Date de saisine de l'autorité environnementale :	18/04/2013
Date de consultation de l'agence régionale de santé :	26/04/2013
Date de réception de la contribution du préfet de département :	18/04/2013
Date de réception de l'avis de l'agence régionale de santé :	02/05/2013

Principales caractéristiques du projet

La société LESIEUR a déposé, le 27 décembre 2012 en préfecture de Gironde, une demande d'autorisation d'exploiter une installation de stockage et de conditionnement d'huiles alimentaires sur le territoire de la commune de BASSENS, avenue Bellerives des Moines.

Il convient de mentionner que simultanément à la procédure d'autorisation au titre des Installations Classées, un permis de construire a été déposé le 13 août 2012.

Du point de vue de la protection de l'environnement, les enjeux majeurs du projet sont la gestion des rejets aqueux du site (eaux pluviales et eaux usées) ainsi que la prévention du risque incendie.



Plan de situation (extrait étude d'impact – décembre 2012))

Conclusion de l'avis de l'autorité environnementale

Avis sur le caractère complet de l'étude d'impact et le caractère approprié des informations qu'elle contient

D'une manière générale, l'étude d'impact présente un caractère de clarté et comporte l'ensemble des pièces réglementaires exigées par le Code de l'environnement.

S'agissant d'une réhabilitation d'un site industriel, les enjeux environnementaux et paysagers sont estimés modestes. Les caractéristiques de la zone justifient, pour le pétitionnaire, l'absence d'inventaires faunistique et floristique.

De même, la distance du projet par rapport aux sites Natura 2000 et l'absence de réseau hydrographique de proximité justifient l'absence d'évaluation simplifiée Natura 2000.

Avis sur la manière dont le projet prend en compte l'environnement

Le projet a bien identifié et pris en compte les enjeux environnementaux et sanitaires. La conception du projet et les mesures prises pour supprimer et réduire les impacts sont appropriées au contexte et aux enjeux de territoire, modestes dans l'ensemble.

Ces mesures sont de type générique et se limitent pour l'essentiel à l'application des textes réglementaires en vigueur.



Avis détaillé

I -Présentation du projet et son contexte

I.1 – Description du projet, de sa motivation et de son historique

L'activité principale du site LESIEUR à Bassens sera le conditionnement d'huiles végétales alimentaires dans des bouteilles PET (polyéthylène téréphtalate) ou bidons métalliques. Cette activité consiste en la transformation de préformes PET en bouteilles avant remplissage avec de l'huile, l'enduction de colle solvantée sur les bouteilles et le marquage à l'encre.

La capacité de conditionnement du site sera d'environ 110 millions de litres d'huile par an.

Le site se composera de trois bâtiments :

- un bâtiment principal comprenant le stockage de fournitures de conditionnement, préformes PET et produits finis, l'atelier de soufflage de bouteilles et de conditionnement, les locaux techniques (compresseurs, chaufferie, local de charge ...), les bureaux et locaux sociaux,
- un bâtiment de stockage de palettes, de produits finis grande contenance et de déchets,
- un parc de stockage d'huiles végétales en vrac (7 cuves sur rétention et protégées de la pluie par un bâtiment).

Cette activité est aujourd'hui réalisée sur la commune de Bordeaux, quai de Bacalan. Les raisons qui motivent la société pour le transfert de ses activités vers Bassens sont les suivantes :

- rapprochement du site de trituration et de raffinage de Saipol Bassens qui pourra livrer jusqu'à 95% des huiles végétales mises en bouteilles par LESIEUR,
- synergies avec Saipol (partage d'utilités, partage d'installation, ...)
- pression immobilière du quartier Bacalan : l'activité industrielle de LESIEUR n'est plus compatible avec la destination majoritairement résidentielle du quartier.

I.2 – Présentation du contexte et des enjeux

Le site est intégré à la zone portuaire de Bassens, c'est-à-dire à un environnement fortement marqué par le caractère industriel des activités. Le terrain appartient à la société Saipol et était autrefois exploité par la société Solae.

Les abords immédiats du site sont constitués par les éléments suivants :

- au Nord, l'avenue Bellerives des Moines, puis la société Lind Gas,
- au Nord-Est, l'avenue Bellerives des Moines puis les entrepôts « Bellerives des Moines », de la société Sea invest,
- au Nord-Ouest, l'avenue Bellerives des Moines puis la société Leader France,
- à l'Ouest, Diester Industrie (production de biocarburant), sur un terrain du Port Autonome de Bordeaux (PAB),
- à l'Est, Saipol (trituration de graines oléagineuses et raffinage d'huiles végétales) sur un terrain du PAB,
- au Sud, un terrain vierge puis la société Lafarge Ciments.

Les installations industrielles sont localisées sur une carte.

II – Analyse du caractère complet du dossier

L'étude d'impact couvre les différents chapitres exigés par le Code de l'environnement et l'ensemble des thèmes requis.

III – Analyse de la qualité du contenu du rapport d'étude d'impact et du caractère approprié des informations qu'il contient

III.1 – Analyse du résumé non technique

Le résumé non technique aborde de façon intelligible les différentes problématiques et les enjeux de territoire de ce projet.

III.2 – État initial et identification des enjeux environnementaux du territoire

III.2.1 – Milieu humain/ occupation des sols

La superficie totale des terrains sur lesquels sera implantée l'usine est de 22 684 m². Elle correspond à la parcelle cadastrale section AP n°497. Cette parcelle se situe en zone UI (zone urbaine d'industries lourdes d'activités portuaires, ferroviaires et logistiques) du plan local d'urbanisme (PLU) du 21/07/2006.

Les installations seront très éloignées des zones d'habitats. La zone d'habitation la plus proche est située à environ 1,1 km à l'Est du site.

Aucun établissement recevant du public (ERP) n'a été répertorié en proximité immédiate du projet.

III.2.2 – Milieux physiques

Topographie

Le site possède une altitude d'environ + 4,65 m NGF et a déjà accueilli une activité industrielle (société Solae), le terrain est donc nivelé et présente quelques pentes dues aux voiries et réseaux.

Géologie

Le sol de l'aire d'étude est constitué de remblais sablo- graveleux puis des formations argileuses sur une épaisseur de l'ordre de 13 mètres.

Hydrologie/hydrogéologie

Le niveau de la nappe alluviale au droit du site est supposé être à environ 1 à 2 m de profondeur.

La société Saipol située à l'Ouest du site possède un forage captant la nappe de l'Éocène permettant d'alimenter le site en eau industrielle.

Le captage d'alimentation en eau potable (AEP) le plus proche se trouve à 3,1 km au Nord-Est du site.

Le site est en dehors des périmètres de protection associés à ces captages.

III.2.3 – Milieux naturels

Zones à inventaire et à statut de protection

Le projet est situé à 60 m du site d'importance communautaire (SIC) « La Garonne » (FR7200700).

Le projet n'intercepte aucun site Natura 2000, aucune réserve naturelle, aucune ZNIEFF et aucune ZICO.

Le projet n'a pas d'impact direct sur les zones de protection.

Enjeux floristiques et faunistiques

Le site est implanté au sein de la zone industrielle portuaire de BASSENS présente depuis les années 1920. A l'origine marécageuse, cette zone en bordure de Garonne a été assainie au début du 20^{ème} siècle et remblayée pour permettre le développement des activités portuaires et industrielles. Le milieu naturel y occupe donc une place modeste.

La vie terrestre végétale ou animale s'est considérablement banalisée sur le site lui-même et sur les parcelles environnantes exploitées depuis de nombreuses années. Par ailleurs, le site a lui-même été exploité par la société Solae, les installations sont encore en partie en place.

III.2.4 – Nuisances, pollution et risques

Air

L'étude s'appuie sur les données recueillies par le réseau AIRAQ (Association pour la surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine) pour décrire dans le secteur l'état de la qualité de l'air.

Le site est dans un environnement industriel sensible aux pollutions atmosphériques : présence de rejets industriels et trafic routier important.

Bruit

Une étude de bruit a été réalisée en octobre 2012.

Les principales nuisances sonores seront générées par le trafic, les compresseurs, les tours aéroréfrigérantes et les lignes d'embouteillage.

Les lignes d'embouteillage seront présentes au sein d'un bâtiment fermé. Les utilités seront enfermées au sein de locaux techniques. La circulation des camions est uniquement diurne et limitée à 20 km/h.

La société LESIEUR prévoit la réalisation de mesures de bruit après la mise en place de l'installation.

Risques naturels

Sismicité

Le site est situé en zone de sismicité faible (zone 2).

Inondation

Le site est concerné par le plan de prévention du risque inondation (PPRI) pour la presqu'île d'Ambès, il est classé en zone jaune de ce plan. La société LESIEUR a pris en compte les exigences du règlement et du classement en zone jaune concernant les stockages et implantations situées en dessous de la cote exceptionnelle fixée à 4,3 m.

III.2.5 – Étude des risques sanitaires

Compte-tenu des différentes activités exercées sur le site et de l'éloignement de la population, son exploitation n'engendre pas de risque sanitaire particulier.

L'Agence Régionale de Santé a été consultée sur le dossier et a émis un avis favorable.

III.2.6 – Analyse de la compatibilité du projet avec les plans et programmes

Le projet sera cohérent avec l'ensemble des dispositions du SDAGE 2010 – 2015.

Le projet est également concerné par le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) « Nappes profondes » et le SAGE « Estuaire de la Gironde et mieux associés ».

III.3 – Analyse des effets du projet sur l'environnement et la santé

III.3.1 – Impact paysager

Le paysage de la commune de Bassens et des alentours est largement dominé par la zone industrielle.

III.3.2 – Impact sur la faune-flore

Compte-tenu du caractère artificialisé de la zone d'implantation du projet, l'intérêt écologique du périmètre d'étude reste faible.

III.3.3 – Impact sur l'eau

L'alimentation en eau potable du site est réalisée par le réseau d'eau public.

Il est prévu que :

- les eaux résiduaires industrielles soient envoyées vers la station de traitement de la société voisine Saipol,
- les eaux de voirie, de parking et de toitures soient reliées à un séparateur d'hydrocarbures puis rejetées vers un bassin de régulation des eaux pluviales d'une capacité de 760 m³ permettant un écrêtement à 3 l/s/ha pour un événement décennal. L'exutoire du bassin d'écêtement est le réseau communal,
- les eaux d'extinction d'un éventuel incendie soient dirigées vers le bassin de récupération des eaux d'extinction du site voisin de la société Diester Industrie.

III.4 – Esquisse des principales solutions de substitution examinées et raisons pour lesquelles, au regard de l'environnement et de la santé, le projet a été retenu

Ce volet est correctement renseigné. La localisation du projet a été menée en prenant en compte tous les aspects économiques et environnementaux.

III.5 – Mesures pour éviter, réduire et compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine

Eau et sol

En phase de fonctionnement normal, le projet n'aura pas d'impact sur l'eau et les sols. L'ouvrage de rétention des eaux pluviales a été correctement dimensionné. Les activités potentiellement polluantes (stockage d'huiles) sont sur rétention.

Air

Les rejets atmosphériques proviennent principalement des gaz d'échappement des véhicules et des chaufferies au gaz naturel. Les risques pour l'environnement sont donc négligeables.

III.6 – Conditions de remise en état et usages futur du site

En cas d'arrêt de l'activité, l'ensemble des matériaux et produits sera réorienté pour utilisation vers d'autres unités de production similaires. Les déchets seront évacués et traités par des centres agréés et, en cas de démolition partielle ou complète des bâtiments, les matériaux seront revendus ou traités en tant que déchets puis les terrains seront nivelés et éventuellement végétalisés.

III.7 – Estimation des dépenses

Une analyse détaillée des coûts et des mesures de protection de l'environnement est réalisée pour un montant global de 930 000 €.

III.8 – Avis sur le caractère complet de l'étude d'impact et le caractère approprié des informations qu'elle contient

D'une manière générale, l'étude d'impact présente un caractère de clarté et comporte l'ensemble des pièces réglementaires exigées par le Code de l'environnement.

S'agissant d'une réhabilitation d'un site industriel, les enjeux environnementaux et paysagers sont estimés modestes. Les caractéristiques de la zone justifient, pour le pétitionnaire, l'absence d'inventaires faunistique et floristique.

De même, la distance du projet par rapport aux sites Natura 2000 et l'absence de réseau hydrographique de proximité justifient l'absence d'évaluation simplifiée Natura 2000.

IV – Analyse de la qualité de l'étude des dangers et du caractère approprié des informations qu'elle contient

IV.1 – Identification et caractérisation des potentiels de dangers

Une étude de dangers a été établie dans le dossier de demande. Elle fournit notamment une analyse des risques générés par le site qui permet de hiérarchiser les événements redoutés en fonction de leur probabilité d'occurrence et de leur gravité. Les conséquences des événements jugés inacceptables ou critiques ont fait l'objet d'une évaluation quantifiée.

L'exploitant a retenu les scénarii suivants :

- Scénario I1 : incendie du stock fournitures de conditionnement amont
- Scénario I2 : incendie du stock fournitures de conditionnement aval et produits finis
- Scénario I3 : incendie de la zone déchets
- Scénario I4 : incendie du bâtiment de stockage des palettes vides et produits finis grande contenance
- Scénario P5 : pollution par les eaux d'extinction incendie.

Les scénarii d'incendie sont cotés en risque acceptable.

Les moyens organisationnels et techniques mis en place au sein du projet permettent d'assurer un bon niveau de maîtrise du risque.

IV.2 – Accidents et incidents survenus, accidentologie

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter ne mentionne aucun accident ni incident. Toutefois, les événements pertinents relatifs à la sûreté de fonctionnement survenus sur d'autres sites mettant en œuvre des substances et procédés comparables ont été recensés.

IV.3 – Quantification et hiérarchisation des différents scénarios

L'étude de dangers expose clairement les phénomènes dangereux que les installations sont susceptibles de générer. Pour chaque phénomène, les informations relatives aux distances d'effets et au caractère lent ou rapide des phénomènes sont mentionnées.

IV.4 – Résumé non technique de l'étude de dangers – représentation cartographique

L'étude de dangers fait apparaître la situation actuelle résultant de l'analyse des risques sous une forme didactique.

IV.5 – Conclusion

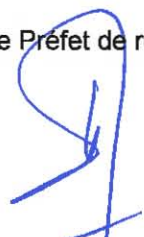
L'étude de dangers est recevable et peut être considérée comme étant complète.

V – Prise en compte de l'environnement dans le projet

Le projet a bien identifié et pris en compte les enjeux environnementaux et sanitaires. La conception du projet et les mesures prises pour supprimer et réduire les impacts sont appropriées au contexte et aux enjeux de territoire, modestes dans l'ensemble.

Ces mesures sont de type générique et se limitent pour l'essentiel à l'application des textes réglementaires en vigueur.

Le Préfet de région,



Michel DELPUECH